

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire
Affaire suivie par : Benjamin SEROR
Tél : +33(0)4 89 15 10 90
Mail : direction-juridique@univ-cotedazur.fr

Arrêté DJSR n° 11 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU la nomination de M. Serge COLSON en qualité de Vice-président en date du 10 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Serge COLSON, Vice-président en charge de la politique sportive et en cas d'empêchement à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, pour l'exercice des attributions confiées au Président d'Université Côte d'Azur par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne :

- les autorisations d'absence et l'utilisation des véhicules personnels (sauf pour eux-mêmes),
- les ordres de missions lorsque la prise en charge financière est imputée sur le budget alloué à la mise en œuvre de la politique sportive d'Université Côte d'Azur (sauf pour eux-mêmes). Un état trimestriel des ordres de missions hors de la France métropolitaine signés dans le cadre de cette délégation sera adressé au Président.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Serge COLSON à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les :

- contrats de recrutement des vacataires d'enseignement, intervenant d'UCA Sport,
- états liquidatifs de paiement des heures complémentaires d'enseignement des personnels permanents et vacataires d'UCA Sport.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Affaire suivie par : Benjamin SEROR

Tél : +33(0)4 89 15 10 90

Mail : direction-juridique@univ-cotedazur.fr

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Serge COLSON et en cas d'empêchement à M. Pierre BARONE à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur :

- les conventions de mise à disposition à titre onéreux des locaux des installations sportives gérées par la DVU dans la limite d'une durée d'un an et dans le respect des tarifs votés par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,
- les conventions d'autorisation d'occupation des installations sportives gérées par la DVU dont la prise en charge financière est assurée par la Mairie de Nice.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est données à M. Serge COLSON et en cas d'empêchement à M. Pierre BARONE pour l'exécution budgétaire des Services Opérationnels :

- 993C013
- 993C013RP
- 993X02

et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande),
- les certifications du service fait,
- les simulations des états liquidatif des ordres de missions.

ARTICLE 5 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il abroge l'arrêté n° 269/2020 du 12/11/2020 et sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique d'Université Côte d'Azur.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Affaire suivie par : Benjamin SEROR

Tél : +33(0)4 89 15 10 90

Mail : direction-juridique@univ-cotedazur.fr

ARTICLE 7 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice,

19 JAN. 2021

Le Président d'Université Côte d'Azur,



Jeanick BRISSWALTER

Copie :

M. le Recteur

Mme la DGSA en charge de la sécurisation

M. l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur

Mme la Directrice des Affaires Financières

Intéressés